

### 1 Ouvrir son espace électeur :

### cela permet de « créer son compte et son mot de passe ». Pour cela allez à l'adresse :

https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm

- Saisir son adresse de messagerie professionnelle puis créer son mot de passe (8 caractères minimum dont au moins une majuscule et un chiffre). A partir de là vous pouvez vérifier les informations vous concernant pour les votes (profil électeur, scrutins auxquels vous participez, liste électorale).
- Si le mot de passe a été perdu : il faut retourner sur le site et cliquer sur son espace électeur, cliquer sur « mot de passe oublié » et vous recevrez sur votre messagerie professionnelle un lien pour en créer un nouveau.



## 2 Notice de vote :

dans votre établissement **entre le 5 et le 13 novembre**. Si cela n'est pas le cas, contactez le plus rapidement possible votre section académique du SNEP-FSU !

# **3** Voter dès le 29 novembre :

se munir de son identifiant contenu dans la notice de vote, de son adresse de messagerie professionnelle et de son mot de passe. Se connecter à :

#### https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm

• Saisir son identifiant électeur et son mot de passe personnel électeur.

Vous accédez au portail électeur

- Sélectionner le premier scrutin pour lequel vous allez voter (la procédure sera la même pour les 3 autres) et cliquer sur participer.
- Sélectionnez la liste SNEP-FSU pour les CAP et FSU pour les CT puis cliquez sur suite et vérifiez si votre choix apparait bien pour cliquer sur je vote.
- Répéter l'opération pour l'ensemble des votes puis accédez à la dernière page qui vous signalera si vous n'avez pas effectué l'ensemble de vos votes.
- Quand cela est fait, vous pouvez télécharger votre émargement (la preuve de votre vote).



Jeudi 6 décembre à 17h heure de Paris...





